

les avantages des associations que la population de la cité de Québec paraît ne pas comprendre, et nous dirions même, qu'elle semble repousser. La nature de ces associations une fois connue et appréciée par ses résultats, on verrait les Québécois se lancer hardiment dans les différentes branches de l'industrie et du commerce, et les exploiter avec avantage pour eux-mêmes et pour le pays.

Nous espérons donc que toutes les personnes influentes, par leur richesse, par leur position dans la société, que les membres du clergé, les sociétés de bienfaisance et entre autres, la société de saint Vincent de Paul, seconderont de tous leurs efforts la mise à exécution de l'excellent plan suggéré par le *Canadien*; il s'agit d'une œuvre d'humanité, et les citoyens de Québec dont la bienfaisance est si bien connue, adopteront avec empressement, les idées et le plan développé par le *Canadien* d'une manière si claire et si précise. "Dans les temps de malheur, dit M. Rossi, les propriétaires et les capitalistes sont la Providence des pauvres... Ils ont seuls les moyens de venir à leur secours et de leur fournir du travail, les uns par esprit de charité, les autres par enclul." — "Offrir du travail aux indigents valides qui en manquent, dit M. Degérando, est certainement, de tous les secours, le plus utile. Il profite à la société entière; il économise les fonds destinés au soulagement du malheur; mais ce qui est bien plus important, il accoutume l'indigent à s'assister lui-même par ses propres efforts. Il entretient l'activité morale et physique. Il protège en lui la dignité du caractère." Telle est l'opinion de deux des plus célèbres économistes de notre époque, sur le genre de secours à donner aux travailleurs indigents qui manquent d'ouvrage; opinion qui s'accorde parfaitement avec les vues philanthropiques émises par le rédacteur du *Canadien*. Nous regrettons que les autres journaux de cette ville, et particulièrement le *Journal de Québec*, n'aient pas reproduit les suggestions du *Canadien* sur un sujet qui intéresse si vivement toute la population de notre cité.

Un correspondant du *Journal de Québec*, sous la signature d'un Ami de ses Concitoyens, après avoir lu nos articles sur l'éducation, a cru y trouver une attaque indirecte, ou pour nous servir des termes du correspondant, une calomnie par induction, contre le surintendant de l'éducation du Bas-Canada. Sans nous arrêter à faire ressortir ce qu'il y a de peu charitable dans cette manière de nous prêter des intentions malveillantes que, rien dans nos écrits ne peut justifier, nous nous bornerons à déclarer que nous n'avons jamais eu l'intention d'attaquer directement ou indirectement le fonctionnaire public dont le correspondant du *Journal* a entrepris aussi inutilement et aussi malaïrement la défense. Nous connaissons trop les devoirs du journaliste pour attaquer qui que ce soit d'une manière détournée et indirecte. La calomnie, même par induction, n'est pas dans nos habitudes; et quand dans l'intérêt général nous croirons devoir attaquer quelqu'un, surtout un officier public, nous le ferons ouvertement, franchement et loyalement. Notre but était de faire la critique de la loi d'éducation et seulement de censurer les actes du docteur Meilleur, pour lequel nous n'avons aucun sentiment d'hostilité. Quant à l'intérêt personnel que le correspondant du *Journal* nous prête, nous croyons que depuis plus de onze ans que nous prenons une part active à tout ce qui se rattache à l'instruction publique, que choisi par nos concitoyens pour remplir des fonctions gratuites en vertu de la loi d'éducation, nous pensons, disons nous, qu'il nous est permis, à part notre qualité de journaliste, de nous occuper d'un sujet aussi important que celui de l'éducation publique, sans être exposé à des insinuations aussi calomnieuses que gratuites de la nature de celles faites, à l'abri de l'anonyme, par *Un Ami de ses Concitoyens*.

PALAIS DE JUSTICE. — Les sessions trimestrielles de la Paix pour notre district ont commencé le 10. Le Grand Jury ne pouvant trouver d'appartenance pour tenir ses séances, en a fait rapport à la cour; cette dernière n'ayant pu procurer un local aux jurés, tous les appartements du palais de justice étant occupés, W. K. McCord, décret, surintendant de la police a eu la complaisance de céder son bureau à la grande enquête du district qui, sans cette obligeance de M. le magistrat de police, aurait fait ses informations on ne sait trop où. Depuis longtemps l'on se plaint que le palais de justice est infiniment trop petit! depuis plus de douze ans des pierres achetées, et taillées aux frais de la province, dans le but d'agrandir cet édifice, se détruisent et pourrissent sur le terrain où elles ont été préparées, et cependant, le palais de justice n'a pas été augmenté d'un pouce.

Sous le nouveau système de judicature, les inconvénients qui résultent du peu d'étendue de ce bâtiment, se font sentir d'avantage. Prenons par exemple le mois de janvier, dans le cours duquel on a la cour du Banc de la Reine du 7 au 27; la cour des sessions, du 10 au 20; la cour des commissaires tous les lundis, et enfin la cour des batiqueroutes qui tient des séances plusieurs fois par semaine. Ainsi, on a dans une même journée du 10 au 20, trois cours siégeant le même jour et deux appartenements seulement où elles peuvent tenir leurs séances. Il faut donc, qu'elles siègent l'une après l'autre, ce qui cause des délais et des incommodités très graves pour les parties, les témoins et les jurés. En avril, en juillet et en octobre, le même inconveniend se reproduit. D'ailleurs les lieux des séances des cours sont trop petits; et il est impossible dans un local dans lequel le monde est entassé, de faire régner l'ordre et le decorum qui conviennent à la majesté des tribunaux. Les bureaux des greffiers des diverses cours et ceux des autres officiers sont aussi par bien trop petits; enfin l'édifice entier n'est plus proportionné à la population, non seulement de notre cité mais encore de tout le district de Québec. Il faut nécessairement que le gouvernement fasse une addition à l'édifice actuel, ou fasse choix d'un local plus convenable pour y établir les cours de justice. Nous croyons que nul édifice ne serait plus propre à atteindre ce but que notre palais législatif, qui se détériore chaque jour sans

que la province en reçoive aucun bénéfice. Le corps judiciaire et le barreau doivent, dit-on, demander à l'exécutif que les cours et les bureaux de leurs officiers soient transférés dans ce palais; mais dans le cas où l'autorité judiciaire et le barreau ne prendraient pas une semblable démarche, nous pensons que les citoyens de Québec devraient alors prendre l'initiative.

A propos d'un article de la *Gazette de Québec*, ayant pour titre : "Une autre rébellion en Canada." Le *Pilot* du 18, fait une violence sortie contre Etienne Parent, écuyer, qui, d'après ce journal, est plus coupable que M. Turcot, dont le seul crime a été d'avoir prêté l'oreille aux séductions de Parent, qui a employé les trois ou quatre dernières années à essayer de corrompre tout canadien-français, possédant la moindre influence. Nous croyons connaître le motif qui a poussé le *Pilot* à faire cette furibonde tirade contre M. Parent; mais nonobstant les injures gratuites du *Pilot*, nous pouvons assurer que M. Parent qui possède la confiance de plusieurs comités libéraux, que M. Parent qui a consacré les plus belles années de sa vie à la défense des droits populaires, est trop haut placé dans l'opinion de ses concitoyens pour que les avancées du *Pilot* lui fassent perdre la moindre chose dans leur estime et leur confiance. Le *Pilot* n'a pas, sans doute, la honnêteté de s'imaginer qu'on le croira sur parole; il faut quelque chose de plus que l'ataque de ce journal pour convaincre les nombreux et respectables amis de M. Parent, que ce monsieur a depuis trois ou quatre ans, fait tous ses efforts pour corrompre les Canadiens-Français. Jusqu'à ce que le *Pilot* ait prouvé cet avancé, nous le regarderons comme une calomnie inventée pour satisfaire certaines animosités personnelles.

CANADA.

Les élections seront finies sous peu de jours; il n'en reste plus que 6 à terminer. Total des membres élus jusqu'à ce jour, 78 dont 54 libéraux, 22 conservateurs et 2 douteux. — Majorité libérale, 32.

Les journaux ont déjà fait circuler des listes du ministère futur qui serait composé comme suit : M. Sullivan, président du conseil exécutif; M. Lafontaine, secrétaire provincial; M. Morin, commissaire des terres; M. Baldwin, procureur-général, et M. Boulton, solliciteur-général pour le Haut-Canada; M. Aylwin, procureur-général et M. Dumars, solliciteur-général pour le Bas-Canada. M. Caron, serait président du conseil législatif et membre de l'administration, et Sir A. McNabb, orateur de la chambre représentative. M. Hincks, Inspecteur-Général et M. Holmes, Receveur-Général. On parle aussi de M. Black de Québec, do M. Drummond, comme devant aussi faire partie de cette administration. Telle est la rumeur dont cependant nous ne prenons pas la responsabilité.

La malle anglaise du premier du courant est arrivée le 14 à Halifax, suivant une dépêche télégraphique. Il y a eu une hausse dans le prix des céréales.

Depuis que nous avons écrit ce qui précède, les lettres apportées par cette malle sont arrivées. Les journaux sont encore restés en arrière. Nous avons vu cependant, un journal du 30 Décembre de Liverpool; il ne contient rien d'important.

Nous appelons l'attention de nos abonnés censitaires de la couronne sur la loi pour faciliter la commutation de tenure que nous donnons aujourd'hui.